

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 28 novembre 2008 portant nomination des
membres et du président du Conseil d'appel des
allocations et prêts d'études de la Communauté française**

A.Gt 02-06-2009

M.B. 29-10-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, notamment les articles 15 et 16;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2008, fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition du Conseil d'appel des Allocations et prêts d'études,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2008, portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des Allocations et prêts d'études, est modifié comme suit :

Sous B : « Membres suppléants » :

5° Deux membres représentant les organisations représentatives des étudiants :

- Mlle Valérie POLSENAERE, représentant l'Union des Etudiants de la Communauté française - UNECOF.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 15 juin 2009.

Bruxelles, le 2 juin 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET